



**Déclaration du CSEE sur les Messages clés issus
du Rapport d'avancement conjoint Education et Formation 2010,
soumis par le Conseil (Education) au Conseil européen de printemps
les 23-24 mars 2006¹**

**Adoptée par le Bureau exécutif du CSEE
Réunion des 10-11 mai 2006**

President
Président
Doug McAvoy

Vice-Presidents
Vice-Présidents
*Odile Cordelier
Christoph Heise
Radovan Langer
Jörgen Lindholm
Marjatta Mello*

General Secretary
Secrétaire Général
Martin Römer

Treasurer
Trésorier
George Vansweevelt

Le CSEE se félicite de l'approche équilibrée et de l'engagement renouvelé visant à intensifier les efforts mais souligne l'urgence d'impliquer les partenaires sociaux au niveau national.

En réponse aux Messages clés soumis par le Conseil Education au Conseil européen de printemps, le CSEE se félicite de l'approche équilibrée du Conseil Education, qui met à la fois l'accent sur le rôle social et économique de l'éducation et des systèmes de formation et qui insiste sur le fait qu'il ne peut y avoir de compromis dans ces deux dimensions.

Le CSEE se félicite également de la présence, dans la version finale du Rapport adopté en 2006, ainsi que dans les Messages clés, d'une recommandation claire sur l'importance de l'investissement dans la formation des enseignants et des formateurs, ce qui n'était pas le cas dans le projet de Rapport d'avancement conjoint proposé par la Commission européenne en novembre 2005². En outre, comme cela a été indiqué dans la Déclaration du CSEE sur le Rapport d'avancement conjoint 2006³, le CSEE se félicite de l'attention croissante portée au secteur de l'enseignement pré-primaire dans le processus Education et formation 2010, qui s'est illustrée par un appel à investissement dans ce secteur dans les Messages clés.

Toutefois, le CSEE regrette que le Conseil Education ait omis de s'engager à mettre en place des mécanismes nationaux coordonnant la mise en œuvre du processus Education et formation 2010 d'ici à une date définie (2008), comme cela avait été proposé dans le projet de Rapport d'avancement. Alors que la Commission avait proposé une recommandation indiquant que les structures de coordination visant à impliquer les parties intéressées, et plus particulièrement les partenaires sociaux, devraient être en place d'ici à 2008, la recommandation du rapport d'avancement adopté par les

¹ Messages clés destinés au Conseil européen de printemps (Council doc. 7620/06), 22 mars 2006.

² Rapport d'avancement conjoint 2006 du Conseil et de la Commission sur les progrès faits dans le cadre du « programme de travail Education et Formation 2010 » (doc. Conseil 2006/C 79/01), section 3.1, p. 8.

³ Déclaration du CSEE sur la Communication de la Commission: *“Moderniser l'éducation et la formation: une contribution essentielle à la prospérité et à la cohésion sociale en Europe – Projet de rapport d'avancement conjoint 2006 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail « Education et Formation 2010 »*. Adoptée par le Bureau exécutif du CSEE les 6-7 décembre 2005

ministres appelle à la mise en place de structures de coordination, mais ne mentionne aucun calendrier.

Le CSEE souligne qu'il y a eu, à ce jour, dans le cadre du processus Education et Formation 2010, un manque d'implication et de consultation des partenaires sociaux par les gouvernements nationaux de nombreux pays. Les syndicats d'enseignants devraient être impliqués au niveau national à la fois dans les phases de préparation, de décision et de mise en œuvre des initiatives individuelles au sein du processus Education et Formation 2010. Le fait que tous les Etats Membres aient rapporté que le processus Education et Formation 2010 constitue un facteur dans le développement de politiques au niveau national, souligne de manière évidente la nécessité d'un dialogue social authentique et de structures de suivi appropriées au niveau national en ce qui concerne les politiques éducatives de l'UE.

Dans le cadre de la soumission des rapports d'avancement nationaux en vue du rapport d'avancement conjoint 2006, très peu de gouvernements ont consulté les partenaires sociaux au niveau national. En ce qui concerne l'exercice 2007 (pour le rapport d'avancement conjoint 2008), pour lequel les préparations ont débuté en 2006, le CSEE demande aux gouvernements d'assurer une consultation et un dialogue appropriés avec les syndicats d'enseignants de tous les niveaux du secteur de l'éducation.

Concernant la coordination générale du processus Education et formation 2010 au niveau de l'UE, le CSEE a le plaisir, d'une part, d'être membre Groupe de Coordination Education et Formation 2010 et, d'autre part, de participer à différents « clusters » d'activités d'apprentissage entre pairs en 2006-2007. Le CSEE insiste toutefois sur le fait que les Etats Membres accueillant les activités d'apprentissage entre pairs ont la responsabilité d'impliquer les partenaires sociaux dans ces activités au niveau national.

Le CSEE demande aux gouvernements de tenir leurs engagements de mise en œuvre des politiques en se concentrant à la fois sur les aspects sociaux et économiques de l'éducation

Le CSEE prend bonne note de l'engagement renouvelé dans les Messages clés d'intensifier les efforts afin de parvenir aux objectifs convenus. Le CSEE demande aux gouvernements de tenir leurs engagements concernant la mise en œuvre du programme Education et Formation 2010 en ne perdant pas de vue les dimensions sociale et économique de l'éducation et de la formation. Le CSEE rappelle que cela implique, d'une part, une progression dans les indicateurs liés à la cohésion sociale (élèves quittant l'école sans diplôme, obtenteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, compétences en lecture) ainsi que dans la mise en place de stratégies complètes d'apprentissage tout au long de la vie ; et, d'autre part, un soutien de ces deux dimensions par des politiques éducatives générales mises en œuvre au niveau national sans mettre en danger les avancées acquises aux plans social et économique.

Dans ce contexte, le CSEE souhaite émettre des réserves quant au "Message clé" adopté par le Conseil Education en ce qui concerne les indications futures visant à renforcer la gouvernance au travers de divers partenariats d'apprentissage : *« pour assurer une plus grande efficacité et un impact accru des réformes ainsi qu'un partage des responsabilités et des coûts, de renforcer la gouvernance, en y associant les acteurs concernés, notamment par le biais de réelles synergies interministérielles et de*

partenariats pour l'éducation et la formation de différents types et à tous niveaux (institutions, pouvoirs publics, partenaires sociaux, entreprises, organisations sectorielles, régionales et locales). » Le CSEE souligne qu'une formulation positive de la nécessité des partenariats afin d'améliorer la gouvernance et l'élaboration des politiques ne devrait, en aucun cas, déboucher sur une diminution de la responsabilité des gouvernements lorsqu'il s'agit de financer l'enseignement et d'en assurer la qualité ainsi que l'égalité d'accès. Les partenariats public-privé ne devraient pas davantage entraîner le transfert des employés du secteur public vers le secteur privé. En outre, les partenariats public-privé, comme par exemple les contrats de longue durée entre le secteur privé et le secteur public par exemple réduisent la flexibilité d'adaptation aux changements des politiques et objectifs éducatifs; en fait, ils peuvent également s'avérer plus coûteux que les mécanismes de financement traditionnels.